



L'Association CIRON BIEN COMMUN

vous guide pour bien participer par voie électronique à la consultation

Grand Projet Sud Ouest – GPSO

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

AVANT D'ÉCRIRE VOTRE CONTRIBUTION

L'association CBC vous propose un guide pour remplir le document de consultation, vous disposez également d'autres soutiens en ligne.

Le présent guide est une *aide pas à pas* pour répondre à la consultation sur le projet GPSO.

D'autres guides existent (voir sites à la fin) — **choisissez celui qui vous convient.** Nous avançons ensemble dans notre territoire, la vallée du Ciron :

Les **associations** : ASCLG (Association de Sauvegarde des Coteaux et Landes de Gascogne), CBC (Ciron Bien Commun), LEA (Landes Environnement Attitude), LGVEA (Landes Graves Viticulture Environnement en Arruan), SEPANSO Gironde (Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud Ouest), ...

Les **collectifs** : Collectif LGV Ni Ici Ni Ailleurs (NINA), Stop LGV 47, ...

! 1. DANS VOTRE CONTRIBUTION : PAS DE « COPIER-COLLER »

Les contributions identiques ou trop proches sont **automatiquement écartées** par les services de la préfecture.

→ **Donc réécrivez toujours à votre manière.**

2. VOTRE CONTRIBUTION PEUT ÊTRE TRÈS COURTE

Une réponse de **6 à 10 lignes** suffit largement.

Elle n'a pas besoin d'être technique : **parlez avec vos mots.**

3. COMMENT STRUCTURER VOTRE TEXTE (MÉTHODE SIMPLE)

Choisissez seulement **3 à 5 éléments** dans la liste suivante contenant **12 éléments** ou options (pas besoin de citer les titres en gras) prenez quelques phrases :

Par exemple

1. **Une phrase** (élément ou option 1) sur votre attachement à la vallée / la hêtraie / les rivières / les forêts-galeries / le bien commun,
2. **Une phrase** (élément ou option 2 – 3) (élément sur ce qui vous choque dans le projet SNCF),
3. **Une phrase** sur **un seul** problème précis (zones humides, espèces, étude d'impact...) (options 4 à 9)
4. **Une phrase finale** (élément 12) : votre demande (protéger la vallée, revoir le projet, prolonger la consultation...)

4. L'ESSENTIEL : MONTRER QUE C'EST VOUS QUI PARLEZ

Modifiez l'ordre, mélangez, reformulez, ajoutez une touche personnelle.

→ C'est ce qui rendra votre contribution **irréprochable** et **impossible à écarter.**

C'est parti – Voici le lien :

<https://www.registre-numerique.fr/ligne-nouvelle-bordeaux-toulouse-ppve1/deposer-son-observation>

REGISTRE NUMERIQUE
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

La procédure Le Dossier Consulter les contributions Déposer votre contribution Informations complémentaires

Ma contribution concerne

Gironde ✓

Objet

Saisissez l'objet de votre contribution *

Votre contribution sur la demande d'autorisation environnementale

Votre contribution sur la demande d'autorisation environnementale *

Il vous reste 8500 caractères

Pour joindre un fichier 5 fichiers max pour un poids total de 10 Mo, Image (png, jpg, gif), PDF ou Texte (rtf, doc, odt)

Parcourir...

Ajouter un fichier supplémentaire

☐ Je souhaite conserver l'anonymat. en cochant cette case, seuls mon prénom et ma ville apparaîtront avec ma contribution

Voilà comment cela se présente. Trois espaces à remplir dans le menu déroulant

1^{er} « **Ma contribution concerne** » : cochez (Gironde)

2^{ème} « **Objet** » : une réponse au choix du type « Observation sur le projet GPSO », « Vallée du Ciron », « Contestation du projet GPSO au regard des impacts environnementaux », « Contribution relative aux impacts du GPSO sur la vallée du Ciron », « Avis défavorable au projet GPSO (secteur Ciron) », « Je conteste le projet GPSO (secteur Ciron) », « Opposition motivée au projet GPSO », « Contribution à l'évaluation environnementale du GPSO », « Observation dans le cadre de la consultation publique GPSO »

3^{ème} « **Votre contribution sur la demande d'autorisation environnementale** »

C'est ici que vous rédigez votre **avis** personnel.

Nous vous proposons 12 thèmes pour vous aider : vous pouvez en choisir un seul, plusieurs, ou tous.

Dans chaque thème, choisissez une phrase (ou plusieurs), réécrivez-la à votre manière, et complétez si vous le souhaitez.

Votre contribution peut faire trois lignes comme trois pages : tout est valable.

ÉLÉMENT ET OPTION 1 : VOUS PENSEZ QUE LA VALLÉE DU CIRON DOIT ÊTRE PROTÉGÉE ? :

(Choisissez une ou plusieurs phrases, modifiez)

 **Options principales : une phrase sur votre attachement, sur l'intérêt, sur la cause vous motive à répondre à cette enquête :**

- La vallée du Ciron est un écosystème unique : hêtraie datant du glaciaire 40 000 ans, zones humides, forêts galeries, espèces rares.
- Pour moi, ce territoire n'est pas un simple paysage : c'est un bien commun essentiel pour les générations futures.
- Le Ciron forme un ensemble d'habitats connectés : le moindre morcellement déstabilise tout l'équilibre écologique.
- Perdre cette vallée, c'est perdre un des derniers sanctuaires naturels du Sud-Ouest (« cathédrale de biodiversité », « Lascaux de la biodiversité »)
- Le projet malmène les citoyens – c'est une injustice

 **Options complémentaires — « droits de la vallée » ou « hêtraie exceptionnelle » :**

- Les habitants lui ont reconnu des droits (exister, se régénérer, préserver ses équilibres) que ce projet met directement en danger.
- La vallée du Ciron est un bien commun doté de droits : le projet viole ces droits fondamentaux.
- La hêtraie glaciaire est un patrimoine scientifique majeur : altérer son microclimat serait une perte irréversible.
- La hêtraie du Ciron est un laboratoire naturel pour comprendre l'adaptation des espèces au changement climatique.

2. VOUS PENSEZ (EN PLUS – OU PAR AILLEURS OU SEULEMENT) QUE LE PROJET D'UNE NOUVELLE LIGNE « TVG » (EN PLUS DE LA PREMIÈRE) POSE PROBLÈME :

(Choisissez une ou plusieurs phrases, modifiez)

◇ Options principales

- Le projet traverse un territoire sensible alors qu'une ligne existante pourrait être modernisée pour quatre fois moins cher.
- On nous parle d'écologie, mais ce projet détruirait des habitats fragiles, zones humides et espèces protégées.
- Le projet fracture les milieux naturels et n'intègre aucune alternative crédible.

▣ Options complémentaires

- Moderniser la ligne actuelle serait moins cher, plus logique et moins destructeur. Aucune comparaison sérieuse n'a été faite.
- Je ne comprends pas qu'on engage 18 milliards alors qu'une alternative à 4 milliards existe déjà.
- Faire financer ce projet par un impôt foncier appliqué aux habitants, y compris ceux dont le territoire serait détruit, me semble profondément injuste.

3. VOUS PENSEZ (OPTION) QUE L'ÉTUDE D'IMPACT (NÉCESSAIRE POUR UN TEL PROJET) EST INSUFFISANTE OU MAL RÉALISÉE :

DITES-LE ! *(Choisissez une ou plusieurs phrases, modifiez)*

- Inventaires incomplets : dates, durées et conditions de prospection inconnues, ne couvrant pas la totalité du cycle annuel,.
- Impacts bruts et résiduels mélangés : impossible d'avoir une vision claire.
- Habitats d'intérêt communautaire européen mal étudiés, espèces en liste rouge ignorées.
- Les analyses manquent de cartographies précises.
- L'étude d'impact est insuffisante : inventaires incomplets, cartographies absentes, impacts cumulés non étudiés, contradictions relevées par l'OFB, la CLE et le CBNSA.

4. VOUS PENSEZ (OPTION) QUE LA CONSULTATION D'UN MOIS EST TROP COURTE ! ET INACCESSIBLE !

(Choisissez une ou plusieurs phrases, modifiez)

- Consultation d'un mois pour plus de 34 000 pages : impossible de participer sérieusement.
 - Procédure 100 % en ligne : une partie du public est exclue.
 - Je demande un prolongement du délai de consultation.
-

➡ **Pour info : dans un projet de cette ampleur, le porteur de projet (la SNCF Réseau) est légalement tenu de respecter la séquence *ÉVITER – RÉDUIRE – COMPENSER*.**

Avant toute chose, il doit établir UN ETAT INITIAL COMPLET ET FIABLE des milieux naturels. Ce n'est qu'à partir de cet état initial qu'il peut démontrer :

- comment il *évite* les impacts,**
- comment il *réduit* ceux qu'il ne peut pas éviter,**
- et comment il *compense* enfin les dommages résiduels.**

C'est la règle de base du droit de l'environnement (articles L.122-1 et suivants du Code de l'environnement).

Dans le cas présent, malgré un dossier de plus de 34 000 pages, ces obligations ne sont pas correctement remplies.

Tous les avis rendus par les autorités indépendantes sont **défavorables** ou **très critiques** :

- **OFB** (Office Français de la Biodiversité),
- **CLE** (Commission Locale de l'Eau),
- **MRAE** (Mission Régionale d'Autorité Environnementale),
- **CBNSA** (Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique),
- **PNRLG** (Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne),
- **SYSSO** (Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest).

Ces avis convergent tous : **état initial incomplet, absence d'évitement, insuffisance de réduction, compensations impossibles à évaluer et dette écologique non calculée.**

Autrement dit : la séquence éviter–réduire–compenser n'est pas respectée.

5. VOUS PENSEZ (OPTION) DONC QUE LES ÉTUDES SUR L'ÉTAT INITIAL DE LA VALLÉE SONT INCOMPLÈTES :

(Choisissez une ou plusieurs phrases, modifiez)

- Zones humides sous-évaluées d'au moins 29 ha.
- Espèces sensibles comme la cistude, la salamandre ou l'agrion de mercure mal étudiées.
- Données forestières gravement lacunaires.
- L'état initial est incomplet : des zones essentielles n'ont pas été étudiées correctement.
- La méthodologie utilisée conduit à sous-évaluer les zones humides, ce qui fausse tout le reste de l'analyse.
- Plusieurs espèces protégées sont reconnues comme présentes, mais sans étude sérieuse permettant de mesurer les impacts.
- Les inventaires forestiers sont trop partiels pour servir de base à une évaluation fiable.
- Les expertises ont été menées sur des périmètres différents, ce qui rend impossible une vision d'ensemble du site.
- Les sondages réalisés dans des milieux sensibles contredisent les règles de précaution et fragilisent l'étude.
- Les inventaires et expertises sont à revoir, les naturalistes locaux n'ont pas été consultés.

...

6. VOUS PENSEZ (OPTION) AUSSI QUE LA POSSIBILITE « D'ÉVITEMENT » EST TRÈS INSUFFISANTE

(Choisissez une ou plusieurs phrases, modifiez)

- 42 ha évités sur plus de 1 000 ha détruits : dérisoire.
- Les zones humides ne sont presque pas évitées.
- Fragmentation irréversible du territoire et des continuités écologiques.
- Recolonisation par des espèces protégées non anticipée.

- L'évitement annoncé est trop faible pour limiter les dégâts sur un territoire aussi sensible.
 - Les cartes sont illisibles et ne permettent pas de vérifier ce qui est réellement évité.
 - Les mesures d'évitement sont uniquement temporaires et ne garantissent aucune protection durable.
 - L'évitement est incohérent : certaines zones sensibles disparaissent complètement du tracé sans justification.
 - Aucun dispositif n'est prévu pour empêcher la destruction d'espèces qui recoloniseraient les zones étudiées.
 - Le projet ignore totalement les continuités écologiques pourtant essentielles au fonctionnement de la vallée.
-

7. VOUS PENSEZ (OPTION) QUE LES MESURES DE « RÉDUCTION » SONT PEU CRÉDIBLES

(Choisissez une ou plusieurs phrases, modifiez)

- Certaines mesures dites « de réduction » créent en réalité de nouveaux impacts.
- Aucune mesure d'arrêt de travaux prévue pendant les fortes pluies.
- Aucun plan pour éviter la dissémination des espèces invasives.
- Les mesures sont trop vagues et ne sont pas localisées, ce qui empêche d'en vérifier l'efficacité.
- Plusieurs actions présentées comme "réductrices" aggravent en réalité les atteintes aux milieux fragiles.
- Les mesures de sauvetage manquent de précision et ne prévoient pas la présence d'un écologue en permanence sur site.
- Les travaux prévus sur les berges et la ripisylve risquent fort d'endommager davantage les habitats sensibles.
- Rien n'est prévu pour limiter l'érosion, le ruissellement ou les pollutions lors des périodes critiques.
- Le dossier n'anticipe pas les impacts microclimatiques liés au défrichement massif, pourtant déterminants pour la vallée.
- Plusieurs mesures sont vagues, non localisées, ou potentiellement génératrices d'impacts. Leur efficacité n'est pas démontrée.

8. VOUS CONSIDÉREZ (OPTION) QUE LES INCIDENCES RÉSIDUELLES ET QUE LA DETTE ÉCOLOGIQUE SONT IMPOSSIBLES À ÉVALUER

(Choisissez une ou plusieurs phrases, modifiez)

- Aucune carte ne montre clairement les impacts résiduels.
- La méthode de calcul de la dette écologique n'est pas fournie.
- Les ratios sont donnés sans justification scientifique.
- Impossible de visualiser ce qui reste impacté après les mesures annoncées : aucune superposition des cartes.
- L'absence totale de calculs rend la dette écologique invérifiable.
- Les choix méthodologiques ne reposent sur aucune référence scientifique ou retour d'expérience.
- Les incidences résiduelles sont présentées sans analyse détaillée, ce qui les rend inexploitable.
- Les fonctions écologiques détruites (zones humides, continuités, microclimats) ne sont même pas prises en compte.

9. VOUS CONSTATEZ (OPTION) QUE LES COMPENSATIONS SONT TOTALEMENT INSUFFISANTES

(Choisissez une ou plusieurs phrases, modifiez)

- Aucune compensation pour plusieurs habitats importants.
- Les fiches sont floues : habitats à restaurer non décrits.
- La compensation est centrée sur seulement trois espèces, au détriment de la biodiversité réelle.
- De nombreux habitats impactés, y compris sensibles, ne font l'objet d'aucune compensation.
- Les mesures proposées sont trop vagues pour garantir une équivalence écologique réelle.

- Les sites de compensation ne sont ni sécurisés ni clairement décrits.
- Les potentialités de compensation sont largement surestimées.
- Les délais annoncés (10 à 30 ans) sont irréalistes pour retrouver des milieux fonctionnels. La stratégie ignore la fragmentation écologique, pourtant l'un des impacts majeurs du projet.

10. QUANT AUX SOLUTIONS ALTERNATIVES (OPTION) QUI AURAIENT DU ÊTRE MISES EN ŒUVRE, POUR VOUS :

(Choisissez une ou plusieurs phrases, modifiez)

- Aucune comparaison sérieuse entre les variantes possibles.
- L'alternative de modernisation de la ligne TGV n'a jamais été sérieusement étudiée.
- Sans étude comparative, il est impossible de justifier la création d'une ligne nouvelle plutôt que l'amélioration de l'existant.
- Le pétitionnaire n'a pas démontré que des solutions moins destructrices étaient impossibles ou insuffisantes.
- L'absence d'analyse des variantes rend la dérogation espèces protégées juridiquement fragile.
- Le choix du tracé le plus impactant n'est pas expliqué : aucune justification claire n'est apportée.
- La modernisation de l'infrastructure existante, pourtant moins coûteuse et moins destructrice, n'a jamais été évaluée sérieusement.
- Une décision aussi lourde devrait s'appuyer sur une étude d'alternatives complète : ce n'est pas le cas. »
- Sans étude comparative réelle, la création d'une ligne nouvelle ne peut être justifiée.

11. ENFIN (DERNIÈRE OPTION) SI L'ON DOIT PARLER DU COÛT ET DU FINANCEMENT

(Choisissez une ou plusieurs phrases, modifiez)

- Le coût de 18 milliards et la création d'un impôt foncier pèsent fortement sur les habitants.

- Cette charge est disproportionnée alors qu'une alternative moins chère existe.
- Le financement par un impôt foncier supplémentaire est injuste, surtout pour les habitants dont le territoire serait directement impacté.
- Le projet fait peser une charge financière excessive sur les contribuables alors qu'une modernisation de la ligne existante coûterait quatre fois moins cher.
- Il est incompréhensible qu'un projet aussi contesté soit financé par les habitants eux-mêmes : c'est une décision injuste et socialement aberrante.
- En période de contraintes budgétaires, engager 18 milliards d'euros sans étudier sérieusement les alternatives est irresponsable.
- Le financement du projet ne respecte pas le principe d'équité : ceux qui paient ne sont pas ceux qui bénéficieront réellement de la LGV.

12. VOUS POUVEZ (OU PAS) CLÔTURER PAR UNE FORMULE DE FIN :

(Choisissez une ou plusieurs phrases, modifiez)

- Je suis favorable à une mobilité ferroviaire ambitieuse, mais pas au prix de la destruction de la vallée du Ciron. Je demande une révision complète du projet.
- Oui au train, non à un projet démesuré, destructeur et mal évalué.
- Je demande une protection intégrale de la vallée du Ciron et une étude alternative sérieuse.
- Je suis favorable au développement du rail, mais pas au prix de la destruction de la vallée du Ciron. Je demande une révision complète du projet, fondée sur une étude environnementale sérieuse et l'examen réel des alternatives.
- Oui au train, non à un projet démesuré et destructeur. Je demande la protection intégrale de la vallée du Ciron et l'étude d'alternatives moins impactantes.

C'est terminé ! Merci 😊

Sites conseillés (non exhaustif) :

Informations générales : [LGV LNSO : le Sud-Gironde sous la menace des lignes ferroviaires à grande \(...\) - SEPANSO Gironde](#)

Guide PPVE de LGVEA : [Guide PPVE - LGVEA](#)

Les avis mentionnés sur le site LEA : [GPSO 2025](#)

IMPORTANT :

En approuvant la **Déclaration des Droits du Ciron** et en adhérent 10€ à l'association « Ciron Bien Commun » vous soutenez activement les actions juridiques en cours de préparation pour défendre la vallée du Ciron !

Rendez-vous très vite sur :

[CIRON BIEN COMMUN \(CBC\) | HelloAsso](#)